



**ACADEMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels Enseignant 2^edegré,
Éducation et psychologue

Direction des Ressources Humaines

Nancy, le 19 Janvier 2026

Affaire suivie par :

DPE 1
Fanny ARIES
Paul MAIMPONTE

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

A

DPE 2
Martine HENRY
Alice HARY- BUNEL
Fatima ER - RAMOUK

Mesdames les enseignantes et Messieurs les
enseignants du second degré, les conseillers principaux
d'éducation et les psychologues de l'Éducation
Nationale

DPE 3
Sophie CANTIANI
Sophie ENGEL
Isabelle GURY
Nassima MEDJKOUNE

S/c Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

DPE 4
Adeline GERMAIN
Isabelle LA LOGGIA

Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs de
CIO

Tél : 03.83.86.26.32
Mél : ce.dpe-epp@ac-nancy-metz.fr

Mesdames les cheffes et Messieurs les chefs
d'établissement

9 rue des Brice
Rond-Point Marguerite de Lorraine
54035 NANCY

Objet : Tableau d'avancement au grade de hors classe au titre de l'année 2026 des corps de professeurs agrégés, certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive, des conseillers principaux d'éducation, des professeurs d'enseignement général de collège et des psychologues de l'Education nationale

Références : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 16-12-2024 publiées au BOEN spécial n°7 du 19 décembre 2024 ;

Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports présentées au CSA du 31 janvier 2025 ;

Note de service (NOR : MENH2535543N) du 15-12-2025 publiée au BOEN n°1 du 1^{er} janvier 2026.

Les documents cités en références définissent les conditions de recevabilité et d'éligibilité ainsi que les modalités d'inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade de hors classe pour les personnels enseignants et d'éducation.

1. Conditions de promouvabilité pour l'accès à la hors classe

Sont considérés promouvables les agents remplissant les conditions édictées en annexe 1 du paragraphe I.1.2 des lignes de gestion ministérielles.

La campagne d'avancement au grade de hors classe ne nécessite pas le dépôt de candidature.

2. Actualisation et enrichissement du dossier I-PROF

Les personnels promouvables qui n'ont pas bénéficié d'un rendez-vous de carrière au titre de l'année 2024/2025 et qui n'étaient pas promouvables à la hors classe 2025 sont invités à actualiser et à enrichir les données figurant dans leur dossier I-PROF sous le menu « votre CV » **du 2 février au 13 février 2026 inclus.**

L'attention des personnels doit être attirée sur l'importance que revêt la qualité des informations contenues dans le dossier de promouvabilité.

Toute modification peut être apportée tant que la date de fermeture du serveur n'est pas atteinte.

Les personnels promouvables qui ont bénéficié d'un rendez-vous de carrière au titre de l'année 2024/2025 et/ou qui étaient promouvables à la hors classe 2025 peuvent enrichir et actualiser leur dossier I-PROF.

3. Examen des dossiers de promouvabilité

Les chefs d'établissement et les corps d'inspection formuleront un avis sur les dossiers des agents qui n'ont pas bénéficié d'un rendez-vous de carrière 2024-2025 et/ou qui n'étaient pas promouvables à la hors classe 2025.

Ces avis seront consultables sur I-Prof **du 27 avril au 8 mai 2026**. Une information, précisant ces dates de consultation sera rappelée via PARTAGE.

Je vous rappelle que les avis recteurs formulés au titre du rendez-vous antérieurs pour l'accès à la hors classe sont pérennes et ne donnent pas lieu à un nouvel examen ou avis.

4. Publications des résultats

Les personnels promouvables à la hors classe pourront consulter leur dossier de promotion composé de l'avis recteur et de son avis littéral en cas d'opposition à **compter du 22 juin 2026**. Une information, précisant ces dates de consultation, sera rappelée via PARTAGE.

La publication des résultats sera réalisée sur le site de l'académie Nancy- Metz **le 3 juillet 2026**.

J'attire votre attention sur le fait que les services académiques mettent tout en œuvre pour vous informer des procédures tout au long de cette campagne et vous invitent à consulter de manière régulière votre messagerie I-Prof ou à joindre votre gestionnaire par mail ou par téléphone.

Pour le recteur,
Par délégation,
La secrétaire générale d'académie adjointe
Directrice des ressources humaines

Laurence DIDION